



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 19 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept janvier à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 février 2025

Présents : Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSÉ, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Claude STEINER, Claude TOURAND.

Absents et excusés : Serge SAINTIGNY qui a donné pouvoir à Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : Maria DUSSAT

Nombre de conseillers : en exercice :14 présents : 13 votants :14

Approbation du procès-verbal :

Le compte rendu du 17 décembre 2024 est voté à la majorité soit 12 pour et 2 abstentions.

Le compte rendu du 17 janvier 2025 est voté à la majorité soit 12 pour et 2 abstentions.

Ordre du jour :

1. Éclairage du Stade
2. Suite DETR
3. Achat Broyeur
4. Logement salle des associations
5. Divers

1. Éclairage du Stade

Madame le Maire fait l'historique de la situation du dossier de travaux de l'Éclairage du Stade

Les aides financières DETR et Fédération Française de Football sont acquises.

L'entreprise CARRÉ a répondu au marché public et a été retenue, depuis l'Entreprise a été liquidée. Tout le matériel a été livré.

L'entreprise SOBECA qui a repris partiellement la Société CARRÉ demande un complément financier conséquent pour reprendre le dossier (rencontre avec l'Entreprise SOBECA le 08 Janvier 2025).

La Commune a alors plusieurs choix :

- Accepter ce nouveau montant
- Refuser et se retirer
- Se rapprocher d'un avocat pour connaître les obligations de l'entreprise SOBECA.

Aux vues de la situation administrative, juridique et financière complexe, Madame le Maire a contacté le service de contrôle de légalité à la Préfecture et le cabinet Mairie Conseil.

Elle expose un certain nombre d'hypothèses (conditions de rupture du marché, versement d'indemnités, contrainte du Code des Marchés si modification substantielle pour la poursuite des travaux...).

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize*

Une mise en demeure a été adressée au liquidateur judiciaire de la Société CARRÉ pour lui demander s'il entend prendre parti sur la poursuite du contrat.
Aucune réponse à ce jour.

Le 20 Janvier 2025 un responsable régional de SOBECA s'entretient avec Madame le Maire pour annoncer que l'Entreprise ne pourra pas assurer les travaux prévus : d'un commun accord, le marché pourrait donc être résilié à l'amiable sans contrepartie.
Les services de la Préfecture valide cette procédure.

Madame le Maire précise que Monsieur DALBY (ex ETS CARRÉ) reste en contact avec la Commune pour que le projet initié avec sa société aboutisse au mieux. Il en est vivement remercié.

À ce jour, l'Établissement MUSCO (fournisseur d'équipement électrique) va proposer des devis pour terminer le chantier.

Monsieur Claude TOURAND intervient et met en garde la Commune :

- Si la Commune a un engagement direct avec MUSCO, le mandataire doit écrire qu'il ne réclame rien.
- Sur les bons de livraison du matériel, il doit y avoir noté « jusqu'à complet paiement ».

Monsieur Nicolas BESSON intervient : lors du vote du budget le 15/04/2024, l'entreprise CARRÉ était en redressement judiciaire depuis le 15/03/2024 et la subvention de la Communauté de Commune de 20 000€ était déjà annulée.

Madame Marie-Thérèse PIERRON répond que lors du vote du budget, les élus n'avaient pas connaissance des difficultés de l'Ets CARRÉ ni de la volonté de la Com-Com de ne pas subventionner la Commune de Chambon sur Voueize, alors qu'elle l'avait fait auparavant pour d'autres communes.

De nombreuses questions restent en suspens.

Aucune décision n'est prise, les devis en attente de réception seront étudiés lors d'un prochain Conseil Municipal.

2. Suite DETR

À propos du dossier DETR « rue Grande », les travaux d'Assainissement ne sont pas programmés à court terme par la Com-Com.

Or cette rue nécessite des interventions sur les réseaux d'Eaux.

En conséquence la demande DETR est reportée.

Après échanges avec Madame la Préfète et Madame la Sous-Préfète, il a été convenu de déposer deux nouveaux dossiers rapidement en remplacement de ceux annulés :

- Changement des 15 fenêtres de l'ancien monastère côté jardin (devis de 20 392€ dont 50% de DETR et 10% via Petites Villes de Demain, reste à la charge de la Commune 8 157€).
- Changement des menuiseries + volets roulants intérieurs pour la Salle des Fêtes (devis de 62 162€ dont 50% de DETR et 10% via Petites Villes de Demain, reste à la charge de la Commune 24 865€). Une étude énergétique nécessaire au dépôt de ce dossier DETR a été réalisée par le Syndicat EST-CREUSE.

Ces deux dossiers sont acceptés à l'unanimité.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

3. Achat Broyeur

L'ancien broyeur ne fonctionne plus. Le devis de réparation s'élève à 3 500€.

L'entreprise MICARD propose un broyeur d'occasion pour un montant de 6 500€.

Messieurs Olivier NORE, Claude STEINER et Didier GIRAUD sont allés le voir et confirment le bon état du matériel.

L'achat est donc voté à l'unanimité.

4. Logement Salle des Associations

Madame le Maire a reçu une demande de location du logement vacant à la Salle des Associations.

La famille propose de rénover l'appartement en échange de loyers gratuits (durée des travaux environ 3 mois).

La Commune vérifiera l'état électrique du logement.

Trois questions se posent :

- Combien de mois de gratuité propose-t-on ?
- Quel loyer demande-t-on à la suite ?
- Que fait-on des meubles ?

Après discussion, la gratuité du logement pour trois mois, le temps des travaux et un loyer d'un montant de 300€ sont validés. Concernant les meubles, ils pourraient être emportés à la Ressourcerie. Mesdames Muriel BOUCHARD et Maria DUSSAT sont intéressées par des meubles.

5. Divers

- Madame le Maire a reçu un courrier de Monsieur Étienne BROSELARD-FAIDHERBE concernant la toiture de la maison mitoyenne à la sienne.
Il s'inquiète de l'état de cette maison et des conséquences d'humidité sur son mur.
Madame le Maire précise qu'aucun couvreur n'a accepté à ce jour de présenter des devis, malgré ses interventions. Un dossier ANAH (Aide de l'Habitat) a été déposé par le propriétaire, mais faute de devis de réparation de la toiture, il ne peut aboutir.
Il est évoqué l'idée d'étudier l'avenir de ce bloc de maisons, dont certaines sont en mauvais état et peu entretenues.
Ce sera un dossier long, qui va mobiliser du temps, des compétences et des accords divers.
Des conseils seront pris jeudi 20 février 2025 auprès du Cabinet d'urbanistes chargé dans le cadre de l'Agence d'attractivité de présenter des solutions.
Affaire à suivre.
- Carte communale
Monsieur NORRITO de la Société SCALE est revenu gracieusement à Chambon sur Voueize pour faire un bilan de ses échanges avec la DDT de la Creuse :
 - Les « dents creuses » ne sont pas comptabilisées dans la consommation foncière.
 - Accord sur le principe d'une augmentation de 0.2% de la population qui servira de base dans le calcul des surfaces disponibles à construire.
 - Les permis de construire depuis 2021 comptent dans la consommation foncière.
 - Une étude environnementale ne serait pas nécessaire.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

- Affaire SCI Coquelicot – Zone Artisanale et Industrielle
Monsieur DIAS, l'avocat de la Commune suit le dossier.
À la demande de l'expert judiciaire, Madame le Maire a transmis par l'intermédiaire de l'avocat 2 devis, l'un de rénovation traversant le terrain de l'entreprise DHUME et le second de création d'un réseau d'Eau Pluviale traversant le champ agricole (côté sud).
Monsieur Claude TOURAND intervient :
 - L'eau qui arrive dans le puisard vient de la Ressourcerie.
 - La longueur de la tranchée traversant le champ est bien supérieure à celle traversant le terrain de l'entreprise DHUME. Monsieur Didier GIRAUD précise que ce n'est pas la même profondeur.

- Une réunion de toutes les associations a eu lieu dans le but de planifier les manifestations. Un agenda partagé entre les associations est en cours de création par Madame Muriel BOUCHARD. Il sera transféré au secrétariat de la Mairie et mis en service prochainement.

- Terra Aventure
Ce « géocaching » chambonnais qui s'intitule « À la recherche du collier » a été choisi par le Comité Régionale Nouvelle Aquitaine pour représenter la Creuse.
Il faut maintenant voter jusqu'au 09 mars 2025 en allant sur le site web « Le Parcours z'adoré des Terra Aventure ».

- DRAC
Les représentants de la DRAC et du Service de Conservation du Conseil Départemental se sont déplacés pour répertorier les différents mobiliers ecclésiastiques de l'Abbatiale Saint Valérie entreposés dans différents endroits et lister les restaurations urgentes. Un compte rendu est attendu.

- Le propriétaire d'un poids lourd a demandé l'autorisation de stationner à Chambon sur Voueize quelques week-end.
L'accord lui a été donné de garer son véhicule avant l'entrée du camping sur la gauche.
Parfois un deuxième camion se gare parallèlement.

- Bancs Publics.
Ils sont refaits. Madame le Maire remercie Monsieur Didier GIRAUD qui en a assuré la restauration (peinture et pose).

- Chemins de randonnée
 - Celui intitulé « Guets & Collines » n'est plus pris en charge par la Communauté de Communes à cause d'un propriétaire à la Chassagne qui refuse le passage des randonneurs.
Après échanges avec les responsables tourisme de la Com-Com, CAP CHAMBON et la Commune, il a été décidé que la « Route des diligences » remplacerait le précédent. Une délibération sera nécessaire.

 - Un rendez-vous est pris pour aller voir un chemin communal à Maurissard.

- Motions de censure :
 - Contre la fermeture des écoles de Lussat et de Ladapeyre
 - Pour défendre la ligne TER Felletin-Guéret.Ces deux motions sont acceptées à l'unanimité.

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize*

- Problème de chauffage des toilettes publiques avec des portes qui restent ouvertes et qui sont mal jointées : le thermostat étant accessible, il est déréglé régulièrement.
Un électricien sera sollicité pour déplacer le thermostat dans le boîtier situé en hauteur et qui est fermé à clefs.
- Une demande est faite pour savoir où en est l'étude sur les ouvrages d'arts prévue en 2023 et 2025.
Madame le Maire répond que l'étude sur les ponts a été effectuée.
- Qui va au réunion GEMAPI ? Madame le Maire ne reçoit pas de convocations mais va se renseigner.

La séance est levée à 20H30

Le Maire
Cécile CREUZON



La secrétaire de séance
Maria DUSSAT